

Published on Mairie de Nargis (http://www.mairie-nargis.com)

Accueil > Arrêté portant restriction de l'usage de l'eau

Arrêté portant restriction de l'usage de l'eau



Direction départementa des territoire

ARRÊTÉ

constatant le franchissement de débits seuil sur certaines stations hydrométriques réseau de suivi de l'état de la ressource en eau et mettant en œuvre des mesures de limitation provisoire des usages de l'éau dans le Loiret

La Préfète du Loiret Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.211-1 à L.211-3, R.211-66 à R.211-70, R.212-1, R.2 et R.213-14 à R.213-60 ;

VU le code pénal ;

VU le code civil, notamment les articles 640 à 645 ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2 relatifs pouvoirs généraux des maires en matière de police, L.2215-1 relatif au pouvoir du représentant de l'dans le département en matière de police ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 10 février 2021 nommant Mme Régine ENGSTRÖM préfète de la Région Centre-Va Loire, préfète du Loiret;

VU le décret 2021-795 du 23 juin 2021 relatif à la gestion quantitative de la ressource en eau et la ges des situations liées à la sécheresse :

VU l'arrêté n° IDF-2022-02-22-00008 du préfet de la région d'Île-de-France, coordonnateur du ba Seine-Normandie, en date du 22 février 2022, fixant les orientations pour la mise en œuvre coordon des mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau en période de sécheresse su bassin Seine-Normandie;

VU l'arrêté n° 22.016 de la préfète de la région Centre Val de Loire, coordinatrice du bassin Loire-Breta, en date du 28 janvier 2022, fixant les orientations pour la mise en œuvre coordonnée des mesures restriction ou de suspension provisoire des usages de l'eau en période de sécheresse sur le bassin Lo Bretagne;

VU les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins Loire-Bretagne et Se Normandie, en vigueur ;

VU la circulaire du 18 mai 2011 relative aux mesures exceptionnelles de limitation ou de suspension usages de l'eau en période de sécheresse ;